



FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

PROJET : **Projet de gestion intégrée du bassin versant du Gourou - Phase d'urgence**

PAYS : **Côte d'Ivoire**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Date : Septembre 2010

Équipe d'évaluation	Chef d'équipe : Kéba BA, Analyste financier en chef, OWAS.1 Membres de l'équipe : Neila CONTE, Coordinatrice Régionale des acquisitions en chef, SNFO Sylvie BARA, Expert en Genre, OWAS.1 Mahécor NDIAYE, Ingénieur eau en assainissement, SNFO Gouganou KOPIEU, consultant, expert en environnement, OWAS.1
Chef de division sectoriel: Directeur sectoriel : Directeur régional :	Awa BAMBA, OWAS.1 Ali KIES, OWAS/FAE Janvier K-LITSE, ORWA
Pairs évaluateurs	Lamine KANE, Agroéconomiste principal, OSAN.1 Abdoulaye KANE, Chargé de décaissements principal, FFCO 3 Patrice HORUGAVYE, Socio-Economiste supérieur, OWAS.1 Jean Baptiste NGUEMA-OLLO, Ingénieur électricien, ONEC.1

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION.....	1
1.1. ARTICULATION DU PROJET AVEC LA STRATEGIE ET LES OBJECTIFS DU PAYS	1
1.2. BIEN FONDE DE LA PARTICIPATION DE LA BANQUE	1
1.3. COORDINATION DES BAILLEURS DE FONDS	2
II. DESCRIPTION DU PROJET	2
2.1. COMPOSANTES DU PROJET	2
2.2. SOLUTIONS TECHNIQUES RETENUES ET AUTRES POSSIBILITES ETUDIEES	4
2.3. TYPE DE PROJET	4
2.4. COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET	4
2.5. ZONE ET POPULATION CIBLES DU PROJET	5
2.6. PROCESSUS PARTICIPATIF POUR L'IDENTIFICATION, LA CONCEPTION ET L'EXECUTION DU PROJET	6
2.7. EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BANQUE, ENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA CONCEPTION DU PROJET	6
2.8. INDICATEURS DE PERFORMANCE CLES	6
III. FAISABILITE DU PROJET	7
3.1. PERFORMANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	7
3.2. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	7
IV. MISE EN ŒUVRE DU PROJET	9
4.1. DISPOSITIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE	9
4.2. SUIVI	11
4.3. GOUVERNANCE	12
4.4. DURABILITE	12
4.5. GESTION DES RISQUES	13
4.6. RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES	13
V. INSTRUMENT ET FONDEMENT JURIDIQUES	14
5.1. INSTRUMENT JURIDIQUE	14
5.2. CONDITIONS LIEES A L'INTERVENTION DE LA BANQUE	14
5.3. CONFORMITE AUX POLITIQUES DE LA BANQUE	14
VI. RECOMMANDATIONS	15

ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs socio-économiques

Annexe 2 : Aperçu du portefeuille de la Banque en Côte d'ivoire

Annexe 3 : Principaux projets financés par la Banque et d'autres partenaires au
développement

Annexe 4 : Carte de localisation du bassin du Gourou

Équivalences monétaires

Septembre 2010

1 UC= 780,582 FCFA

Exercice budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

Poids et mesures

m	=	mètre	m ²	=	mètre carré
ml	=	mètre linéaire	m ³	=	mètre cube
km	=	kilomètre	Mm ³	=	Millions de mètre cube
km ²	=	kilomètre carré	m ³ /h	=	mètre cube par heure
l/s	=	litre par seconde	l/j/hab.	=	litre par jour par habitant

Sigles et abréviations

ANDE	:	Agence Nationale de l'Environnement
APD	:	Avant- Projet Détaillé
APS	:	Avant- Projet Sommaire
CEP	:	Cellule d'Exécution de Projet
DGACM	:	Direction Générale de de l'Assainissement, de la Construction et de la Maintenance
DAD	:	Direction de l'Assainissement et du Drainage
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIES	:	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAD	:	Fonds africain de Développement
MFFAS	:	Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales
MCUH	:	Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat
NGSP	:	Note Globale de Stratégie Pays
SYGFIP	:	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
TRIE	:	Taux de Rentabilité Interne Economique
UC	:	Unité de compte

Renseignements sur le don

Renseignements sur le client

DONATAIRE	: République de Côte d'Ivoire
ORGANE D'EXÉCUTION	: Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MCUH)

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	23,00	Don
Gouvernement	0,30	Contribution
COÛT TOTAL	23,30	

Renseignements sur le financement du FAD

Don	23 millions UC
Type d'intérêt	S.O.
Marge du taux d'intérêt	S.O.
Commission d'engagement	S.O.
Autres commissions	S.O.
Durée	S.O.
Différé d'amortissement	S.O.
TRF, VAN (scénario de référence)	S.O.
TRE, VAN (scénario de référence)	13 %

Calendrier – Principaux jalons (escomptés)

Approbation de la note conceptuelle	Août 2010
Approbation du projet	Novembre 2010
Entrée en vigueur	Décembre 2010
Dernier décaissement	Décembre 2014
Achèvement	Décembre 2013
Dernier remboursement	NA

Résumé du projet

Le Bassin du Gourou couvre une superficie d'environ 28,6 km². Il s'étend du Nord au Sud (d'Abobo à l'échangeur de l'Indénié) sur environ 9 km. D'une largeur moyenne de 3 km, il est limité à l'Est par le prolongement du boulevard Latrille vers le quartier des II Plateaux et à l'Ouest par la ligne du chemin de fer (Adjamé-Anyama). Situé au centre-nord de la ville d'Abidjan, il est drainé dans la lagune Ebrié qui est elle-même reliée au Golfe de Guinée par le canal de Vridi et se déverse dans la lagune Aby partagée avec le Ghana. Le projet de gestion intégrée du bassin du Gourou consiste en la mise en œuvre d'actions stratégiques au niveau du bassin afin d'assurer : (i) une meilleure régulation des eaux de drainage vers l'exutoire, en particulier, au niveau du carrefour de l'Indénié ; ii) une meilleure gestion de l'environnement et des déchets solides, et iii) l'élaboration d'un document de planification pour une gestion intégrée de l'ensemble du bassin. Le projet sera exécuté sur une période de 36 mois à compter de janvier 2011. Son coût total HT/HD est estimé à 23,30 millions d'UC.

Les bénéficiaires directs du projet sont les populations des quatre communes d'Adjamé, d'Abobo, de Cocody et du Plateau, soit une population de 2 800 000 personnes dont 495 000 populations riveraines. Le projet aura un impact significatif sur ces populations en termes de (i) réduction de l'incidence des maladies liées à l'eau ; ii) plus grande responsabilisation sur les questions liées à l'environnement et à la gestion des déchets solides ; et (iii) réduction de la pauvreté avec la distribution de revenus financiers pendant et après les travaux. La contribution des populations à la réalisation des objectifs du projet se situera au niveau de leur changement de comportement en termes d'occupation des sols, d'hygiène et de salubrité.

La problématique du bassin est définie par sa forte et anarchique urbanisation, la réalisation partielle des réseaux de voirie, d'assainissement et de drainage et la mauvaise gestion des déchets solides qui entraînent des crues de forte amplitude, l'érosion des sols et l'incapacité du réseau d'assainissement existant d'absorber et d'évacuer les eaux de drainage. Cette situation entraîne des inondations récurrentes au niveau du carrefour et des quartiers environnants, l'arrêt du trafic au niveau de l'échangeur de l'Indénié, l'ensablement de la lagune et l'insalubrité.

Le projet comprendra plusieurs phases. La première dite phase d'urgence, consiste en i) la réhabilitation et la construction de bassins écreteurs de crue, de canaux de drainage et leurs branchements au canal principal ; et ii) la réalisation d'une étude permettant de définir les actions nécessaires à la gestion durable de l'assainissement et du drainage du bassin. Les activités stratégiques à mener en amont du bassin dans cette phase ciblent la maîtrise des crues et la réduction des déchets solides vers le carrefour de l'Indénié aidant ainsi à la fluidité du drainage au niveau de l'échangeur. Ces actions viennent renforcer i) les activités de curage et de réhabilitation des canaux au niveau de l'Indénié et ii) de dragage et renforcement des exutoires sur la lagune, financées par la Banque mondiale en aval du bassin. Compte tenu de l'intensité et de la fréquence des inondations au niveau du bassin, y compris l'Indénié, et des pertes humaines et économiques qui en découlent et du fait que les travaux financés par la Banque mondiale sont en cours d'exécution, l'intervention du FAD dans cette phase cible des actions porteuses, d'exécution rapide qui permettront d'atténuer les inondations au carrefour de l'Indénié à court terme.

L'étude qui sera réalisée dans le cadre de ce projet définira les actions pour une solution durable à la problématique du bassin du Gourou. Elle sera conclue par la tenue d'une table ronde organisée par le gouvernement avec les partenaires techniques et financiers pour en

partager les résultats. Elle permettra ainsi l'élaboration d'un programme d'investissements à court, moyen et long termes et donc la conception et la réalisation des autres phases du projet.

Ce projet qui contribue à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base ainsi qu'à la préservation de l'environnement, s'inscrit parfaitement dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour la période 2009-2013. Il cadre également avec les priorités définies dans la Note Globale de Stratégie Pays (NGSP) de la Banque pour la période 2009-2010. En soutenant ce projet, la Banque réaffirme sa volonté affichée d'accompagner la Côte d'Ivoire dans sa stratégie de sortie de crise. Son expérience dans la conduite des projets dans ce secteur et les leçons tirées de ses différentes interventions et de celles des autres partenaires au développement ont été prises en compte dans la conception de ce projet.

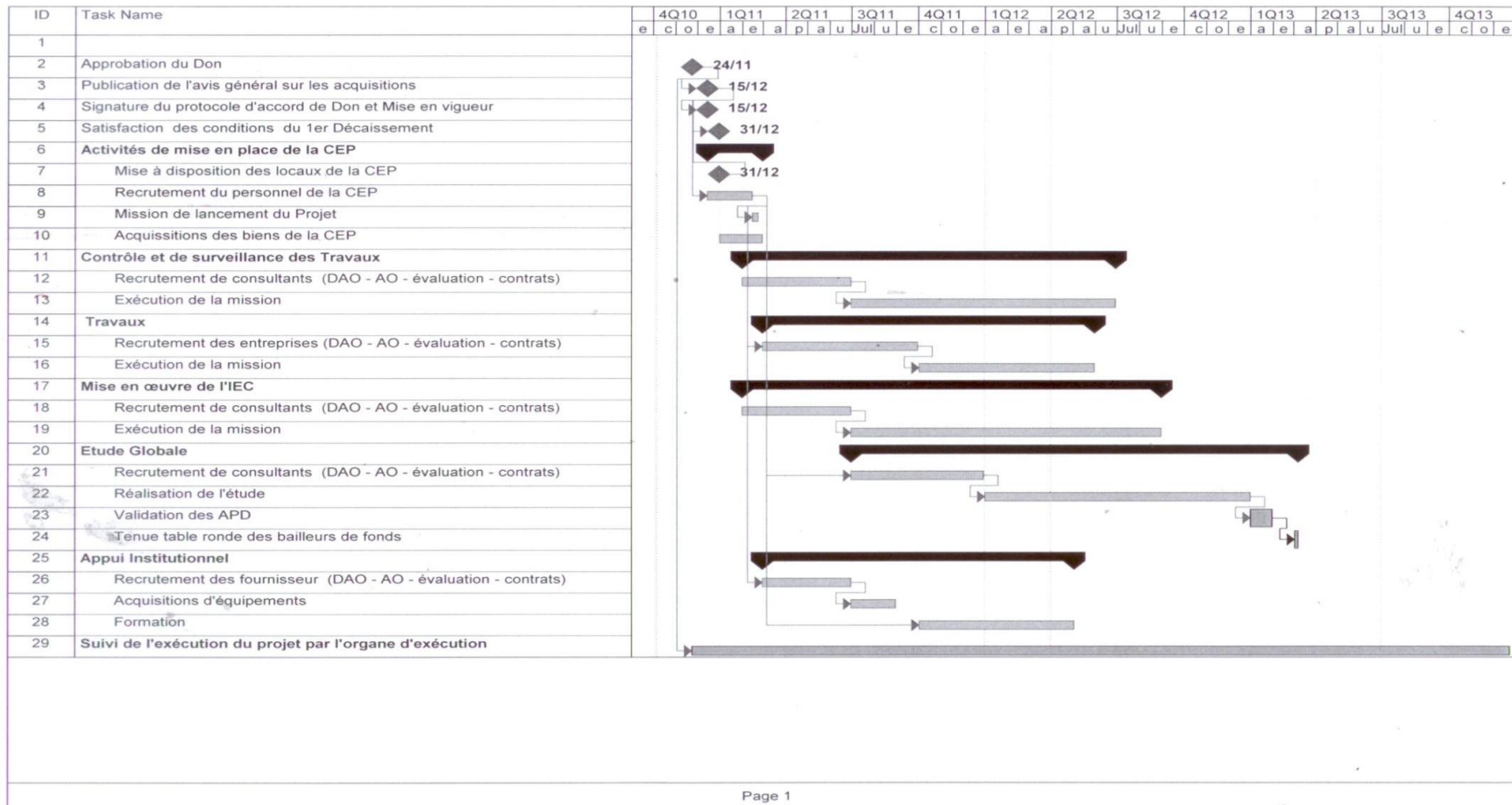
Les leçons qui seront tirées de la conception et de la mise en œuvre du projet seront consignées dans les divers documents y afférents, notamment les rapports d'étude, les rapports d'étape, les rapports de supervision et le rapport d'achèvement.

Cadre logique axé sur les résultats

Hiérarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée	Indicateurs de performances	Situation de référence, cibles indicatifs et échéancier	Hypothèses / risques
<p>But Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations du district d'Abidjan</p>	<p>Impact : Horizon 2015 1. L'indice de pauvreté est réduite 2. La morbidité et la mortalité sont réduites</p>	<p>Bénéficiaires : Population du district d'Abidjan estimé à 5 800 000 personnes.</p>	<p>Indicateurs d'impact 1 L'indice de pauvreté 2 L'incidence du paludisme 3 Le taux de mortalité infanto-juvénile 4 Le taux de mortalité maternelle 5. Létalité liée au choléra Sources: DSRP révisé, MCUH, rapports des structures de santé et d'environnement, Institut des statistiques sanitaires et démographique Méthode : Statistiques élaborées, enquêtes /populations</p>	<p>Progrès anticipés à LT 1 L'indice de pauvreté passe de 48,9 % en 2010 à 33,6 en 2015 2 L'incidence du paludisme passe de 146 pour mille en 2009 à 110 pour 1000 en 2015 ; 3 Le taux de mortalité infantile passe de 84 pour 1000 en 2009 à 32 pour 1000 en 2015. 2015 4 Le taux de mortalité maternelle passe de 543 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2009 à 149 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 5. La létalité liée au choléra passe de 15,39% à 11,54% en 2015</p>	<p>Hypothèses Stabilité politique et sociale Poursuite de la réforme du secteur Mesures Poursuite de la politique de consolidation de la paix, sécurité des personnes et des biens et promotion de la bonne gouvernance Finalisation et mise en œuvre des conclusions de l'étude institutionnelle et de politique sectorielle de l'assainissement</p>
<p>Finalité 1 Contribuer à renforcer et sécuriser le réseau d'assainissement du District d'Abidjan 2 Contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires et au changement de comportement en matière d'hygiène des populations des quatre communes concernées par le projet 3 Renforcer la capacité institutionnelle des acteurs du secteur</p>	<p>Résultats du projet (Horizon 2013) 1.1 La surface inondée au niveau du carrefour est réduite 1.2 Un document de planification pour une gestion intégrée du bassin versant est élaboré 2.1 Les conditions socio-sanitaires des populations sont améliorées 2.2 Les attitudes et comportements des populations ont évolué positivement vis-à-vis de l'occupation des sols, de l'hygiène et de la salubrité, 3.1 La capacité de mise en œuvre des projets par la DGACM est renforcée</p>	<p>Bénéficiaires : Population des 4 communes (Abobo, Adjamé, Cocody, Plateau), environ 2 800 000 habitants dont 1 414 000 femmes MCUH</p>	<p>Indicateurs de produits 1.1 Surface inondée au niveau du carrefour après les pluies 1.2 Document de planification de la gestion intégrée du bassin versant du Gourou 2.1 Nombre d'emplois créés 2.2 Nombre des personnes sensibilisées 2.3 Réduction des dépenses en santé 3.1 Mise en place d'une Unité de gestion de projet (UGP) Source : MCUH, BNETD, rapports des structures de santé et d'environnement, rapports d'activités du projet, système de suivi-évaluation du projet Méthodes : suivi et supervision des activités, enquêtes socio-économiques et sanitaires</p>	<p>Progrès anticipé à MT La surface inondée au carrefour passe de 4 ha à 0,5 ha Un programme d'investissements et de gestion à court, moyen et long terme du bassin est disponible 2 300 emplois sont créés dont 1000 emplois destinés aux femmes ; Environ 228 000 personnes dont 115 000 femmes sont sensibilisées ; Les dépenses en santé par habitant passent de 30 000 à 25 500 FCFA par an ; Une UGP nationale est mise en place au sein de la DGACM</p>	<p>Risque Lenteurs dans les passations marchés et les décaissements Mesures Adoption de l'Instruction relative aux projets d'urgence pour les marchés et les décaissements Elaboration d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables Réalisation d'audits financiers annuels</p>

<u>Activités</u>	<u>Produits</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs de produits</u>	<u>Horizon 2012</u>	<u>Risques</u>
1) Travaux d'infrastructures d'assainissement	1.1) Retenues d'eau réalisées, 1.2) Retenues d'eau réhabilitées, 1.3) Canaux de drainage réalisés, 1.4) Canaux de drainage réhabilités, 1.5) Retenues d'eau branchées au canal principal	Population de la zone du projet, soit 495 000 personnes Collectivités territoriales décentralisées ; secteur du transport ; Structures d'Etat.	1.1) nombre de nouvelles retenues d'eau réalisées, 1.2) nombre de retenues d'eau réhabilitées 1.3) nombre de ml de canaux de drainage construits 1.4) nombre de canaux de drainage réhabilités 1.5) nombre de retenues d'eau branchées au canal principal	1.1 Quatre (4) retenues d'eau réalisées 1.2 Trois (3) retenues d'eau réhabilitées 1.3 4654 ml de canaux de drainage réalisés ou réhabilités 1.4) 3346 ml de canaux de drainage réhabilités 1.5 Trois (3) retenues d'eau branchées au canal principal de drainage	<u>Risques</u> La capacité des différents acteurs du secteur insuffisante <u>Mesures</u> Des programmes de formation et un appui logistique ont été prévus pour les cadres de la DA, Des consultants recrutés pour assurer la maîtrise d'œuvre ; Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi des activités du projet et l'approche participative Mise en place d'un mécanisme efficace de suivi-évaluation
2) Suivi-contrôle des travaux	2) suivi et contrôle des travaux assurés	MCUH Bureaux de contrôle	2) Rapports périodiques de contrôle et suivi des travaux disponibles et distribués	10 rapports trimestriels produits et distribués	<u>Risque</u> Mauvaise gestion des déchets solides <u>Mesure</u> Mise en œuvre des recommandations de l'étude de gestion des déchets solides
3) I E C occupation des sols – assainissement-hygiène-santé	3.1 L'implication des populations aux questions d'assainissement est renforcée 3.2 Populations sensibilisées aux dangers liés à l'occupation des thalwegs	Femmes, associations de jeunes, élèves, artisans, agents de santé, ;	3.1 Nombre de personnes sensibilisées 3.2 Nombre d'agents recyclés 3.3 Nombre de jeunes ayant bénéficié des formations et de la logistique 3.4 Nombre de femmes balayeurs ayant bénéficié de l'appui logistique	3.1) 228 000 personnes sensibilisées 3.2) Vingt-six (26) agents de santé dont 50 % de femmes, environnement – assainissement-social recyclés 3.3) huit cents (800) jeunes de pré-collecte formés 3.4) cinq cents (500) femmes balayeurs bénéficiant de l'appui en logistique.	<u>Risque</u> Mauvaise gestion des déchets solides <u>Mesure</u> Mise en œuvre des recommandations de l'étude de gestion des déchets solides
4) Etude de la Gestion Intégrée du Bassin de Gourou	4.1) Plan Directeur et DAO des travaux de l'assainissement des eaux pluviales du bassin élaborés 4.2) Plan Directeur et DAO des travaux de l'assainissement des eaux usées du bassin élaborés 4.3) Plan Directeur et DAO des travaux de collecte, mise en décharge et recyclage des déchets solides élaborés avec le choix des centres de transferts et des sites des décharges contrôlées 4.4) Plan Directeur et DAO des travaux de collecte, mise en décharge et recyclage des déchets encombrants (pneus, épaves, etc.) élaborés	Entreprises, fournisseurs, Bureaux de consultants, ONGs, ouvriers, etc.	4.1) Plan Directeur de l'assainissement des eaux pluviales du bassin disponible et diffusé 4.2) Plan Directeur de l'assainissement des eaux usées du bassin disponible et diffusé 4.3) Plan Directeur de collecte, mise en décharge et recyclage des déchets solides disponible et diffusé 4.4) Plan Directeur de collecte, mise en décharge et recyclage des déchets encombrants (pneus, épaves, etc.) disponible et diffusé 4.5 Plan d'occupation des sols est disponible 4.6) Périmètre de protection des ouvrages définis	(1) Etude de diagnostic environnemental et social réalisée (1) Etude de la Gestion Intégrée du Bassin de Gourou réalisée Un (1) document de planification est disponible	<u>Risques</u> Manque de coordination des ministères pour la mise en œuvre de l'IEC <u>Mesures</u> Recrutement d'une ONG spécialisée
5) Appui institutionnel	4.5) Plan d'occupation des sols élaborés 4.6) Les périmètres de protection des ouvrages sont définis et les mesures de surveillance arrêtées		5.1) Nombre de cadres de l'administration formés ;	5.1) 120 cadres de l'Administration dont 30 % de femmes sont formés en SIG, GIRE et maintenance de réseaux	
6) Mise en place de l'UGP	5.1) Capacités institutionnelles des structures de l'Etat renforcées	Structures de l'Etat : DAD, DRE, Environnement et santé, MFFAS Consultants et structures de l'Etat	6.1) Nombre de consultants recrutés 6.1) Nombre d'homologues assignés à plein temps au projet ; <u>Source</u> : Rapports de supervision, rapports périodiques et RAP <u>Méthodes</u> : missions de supervision,	6.1) Sept (7) consultants sont recrutés 6.2) Sept (7) homologues détachés	
<u>Ressources</u> Don FAD : 23 000 000 UC Gouvernement : 0.200 000 UC TOTAL : 23.200 000 UC	6.1) Les cadres de l'UGP sont recrutés et les homologues nationaux désignés ;				

CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET



APPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR UN DON PROPOSE EN FAVEUR DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE POUR LE PROJET DE GESTION INTEGREE DU BASSIN VERSANT DU GOUROU – PHASE D'URGENCE

La Direction présente le rapport et la recommandation suivante sur un don proposé de 23 millions d'UC en vue de financer le projet de gestion intégrée du bassin versant du Gourou à Abidjan en Côte d'Ivoire.

I. CONTEXTE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Articulations du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 L'objectif du DSRP de la Côte d'Ivoire pour la période 2009-2013 est de consolider la paix et d'améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi, six axes stratégiques ont été retenus, parmi lesquels, l'axe 4 visant l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, la préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité du genre et la protection sociale. Le projet s'inscrit donc dans le quatrième pilier du DSRP. Il s'inscrit également dans le plan de développement élaboré par le Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat (MCUH), pour la période 2010-2013, qui tend en priorité à i) renforcer le cadre institutionnel et la politique sectorielle, ii) rendre fonctionnelles les infrastructures et équipements existants ; iii) corriger le déséquilibre intra et intercommunal ; et iv) augmenter les outils de développement prenant en compte les couches sociales défavorisées, et, d'une manière générale, à éviter les pertes en vies humaines et la résurgence des maladies dont les effets pourraient peser sur l'ensemble de la vie économique, administrative et sociale du pays.

1.1.2 La stratégie de la Banque dans le pays pour la période 2009-2010, définie dans la NGSP, s'articule autour de deux grands axes à savoir 1) l'apurement des arriérés ; et 2) le réengagement. Le deuxième pilier de l'axe 2 vise la consolidation de la relance économique et l'amélioration des conditions de vie des populations par le développement des infrastructures, en particulier, celles économiques à caractère régional. Le présent projet s'inscrit parfaitement dans le deuxième pilier de l'axe 2 de la NGSP. En effet, la lagune Ebrié, reliée au Golfe de Guinée par le canal de Vridi, prend sa source en Côte d'Ivoire, rejoint la lagune Abi dont une partie se trouve à l'Est du Ghana à laquelle elle est reliée par le canal d'Azagnié. Une amélioration de sa qualité impacte donc directement sur celui d'autres lagunes de la sous-région.

1.2 Bien-fondé de la participation de la Banque

1.2.1 Le projet constituera un élément important de la stratégie de réengagement de la Banque en Côte d'Ivoire. L'intervention du FAD se justifie également par i) la nécessité de réduire rapidement les pertes en vies humaines et les dégâts matériels du fait des inondations qui surviennent sur le carrefour de l'Indénié à la moindre pluie ; ii) la nécessité d'élaborer un plan de gestion intégrée du bassin du Gourou parce que prenant en compte tous les aspects liés à hydrologie, l'assainissement, la voirie, l'urbanisation et l'occupation des sols, pour une résolution définitive des problèmes sur bassin en général et le carrefour de l'Indénié en particulier ; iii) la nécessité de réhabiliter le réseau d'assainissement qui a subi une forte dégradation liée d'une part, à l'insuffisance et au déficit d'entretien des équipements et à l'absence de nouveaux investissements dans le secteur, et, d'autre part à la forte croissance urbaine du fait du déplacement de populations engendré par la crise.

1.2.2 Le projet est en parfaite synergie avec les actions en cours de réalisation par les autres bailleurs de fonds du secteur. Enfin, la Banque dispose d'une expérience avérée dans le financement et le suivi des projets d'assainissement en général et, en particulier, dans les états fragiles tels que le Libéria, la Sierra Léone et la République Démocratique du Congo.

1.3 *Coordination des bailleurs de fonds*

	Secteur ou sous-secteur *	Envergure		
		PIB	Exportations	Main-d'œuvre
	[secteur ou sous-secteur]	%	Non disponible [%]	Non disponible [%]
Parties prenantes – Dépenses publiques moyennes (moyennes)**				
	Gouvernement	Bailleurs de fonds	<i>2009</i>	
millions UC	4,90	25,77	<i>Banque mondiale</i>	65 %
%	06 %	84 %	<i>Union Européenne</i>	35 %
Niveau de coordination des bailleurs de fonds				
	Existence des groupes de travail thématiques			Non
	Existence d'approches sectorielles « SWAP » ou approches sectorielles intégrées			Non
	Participation de la BAD à la coordination des donateurs ***			M
* le plus approprié ** années [année 1 à année 2] *** pour ce secteur ou sous-secteur				
**** R : responsable, M : membre mais non responsable, néant : aucune participation				

De façon générale, la coordination des activités entre les bailleurs de fonds souffre de la crise politique que traverse le pays. Dans le secteur de l'assainissement, cette coordination est un fait réel dans la mesure où les partenaires interviennent dans le cadre du programme conçu par le MCUH. En effet, la Banque mondiale, à travers le projet d'Urgence d'Infrastructures Urbaines (PUIUR), finance l'amélioration de la gestion des déchets ménagers, des travaux de renforcement du réseau des eaux usées d'Abidjan ainsi que des activités de curage et de réhabilitation des canaux au niveau du carrefour de l'indénié dont l'impact sera renforcé par la réalisation du présent projet. Quant à l'Union Européenne, elle finance le renforcement du réseau des eaux usées de la ville d'Abidjan, une étude institutionnelle et d'élaboration d'une politique sectorielle d'assainissement de la Côte d'Ivoire ainsi que la réalisation des études d'actualisation des schémas directeurs de trois villes. Cette coordination pourra s'intensifier autour du programme qui sera élaboré dans le cadre du présent projet.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. *Composantes du projet*

Les composantes du projet sont présentées dans le tableau donné ci-dessous :

Nom de la Composante	Nom de la sous Composante	Coût estimatif (M F CFA)	Description de la Composante
A. Infrastructures	A1. Travaux	13 022	<ul style="list-style-type: none"> (i) Construction de 4 barrages écrêteurs de crues dans le bassin versant du Gourou ; (ii) Construction d'ouvrages de drainage comprenant des buses en béton armé sur 12 ml, d'un canal trapézoïdal sur 1 864 ml, d'un dalot en béton armé sur 12 ml et de caniveaux et de caniveaux en béton armé sur 312 ml., au niveau de l'ancienne Casse – ADJAME ; (iii) Réhabilitations de 3 barrages écrêteurs de crue dans le bassin versant du Gourou ; (iv) Réhabilitation et construction d'ouvrages de drainage comprenant un canal rectangulaire en béton armé sur 600 ml, canal trapézoïdal sur 300 ml et des caniveaux en béton armé sur 800 ml dans les quartiers Marché Gourou et Fraternité Matin/Edipress.
	A2. Contrôle et supervision des travaux	884	Contrôle et supervision des travaux de construction des barrages écrêteurs, des ouvrages de drainage et des travaux de réhabilitation des barrages dans le bassin versant du Gourou ;
	A3. Développement de l'IEC	669	<ul style="list-style-type: none"> (i) Etude du milieu pour la mise en œuvre de l'IEC; (ii) Développement de supports techniques pour la sensibilisation ; (iii) Sensibilisation des leaders et des populations sur les objectifs du projet, les questions d'occupation des emprises des ouvrages, des rejets de déchets, de l'hygiène et de la salubrité.
B. Réalisation d'une Etude Globale		1301	<ul style="list-style-type: none"> (i) Identification des problèmes du bassin du Gourou ; (ii) Définition de solutions à mettre en œuvre pour une gestion intégrée du bassin prenant en compte tous les aspects transversaux (hydrologie, assainissement, foncier, voirie, urbanisation, genre ...) ; (iii) Elaboration d'un programme d'investissements à court, moyen et long termes (iv) Organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds du secteur
C. Appui Institutionnel		700	<ul style="list-style-type: none"> (i) Appui à la DAD ; (ii) Appui aux Directions des différents Ministères impliqués (DRE/ DGE/MEEF, DGPH/MSHP, et DGPE/MFFAS) ; (iii) Appui à la formation des agents de la DAD et des différents Ministères impliqués dans le projet iv) Fonds d'assistance technique.
D. Gestion du projet		1 611	<ul style="list-style-type: none"> (i) Mise en place et fonctionnement de la gestion du projet (ii) Contrôle de qualité des études et travaux (iii) Gestion contrats/Archivage (iv) Appui à la Coordination des autres composantes ; (v) Transfert de connaissance aux homologues. (vi) Réalisation des activités de suivi évaluation, des audits des comptes et du suivi environnemental du projet.

2.2. Solutions techniques retenues et autres possibilités étudiées

Le projet porte en partie sur la réhabilitation d'ouvrages existants sur le bassin qui avaient été réalisés sur la base d'études hydrogéologiques de très grande qualité et avaient constitué un exemple d'ingénierie urbaine. Ces études avaient envisagé différentes solutions techniques et celle retenue demeure d'actualité. Les nouveaux ouvrages seront réalisés selon la même technologie pour un besoin d'harmonisation. Les technologies retenues pour la réalisation des bassins écrêteurs et des ouvrages de drainage sont simples, conformes aux normes internationales et connues de la contrepartie ivoirienne. Les études techniques ont été entièrement réalisées pour le projet.

2.3. Type de projet

La présente intervention est envisagée sous forme de prêt projet. Etant donné la relative faiblesse i) de l'organisation institutionnelle du secteur ; ii) du système de passation des marchés ; et iii) de la gestion des dépenses publiques, une approche sectorielle globale (SWAP) ou un appui budgétaire n'est pas envisageable. Le prêt projet est, pour l'instant, l'instrument le mieux indiqué, sachant que la réforme du secteur de l'assainissement et du Code des marchés publics sont en cours.

2.4. Coût et modalités de financement du projet

2.4.1 Le coût total du projet est estimé à 23,30 millions UC. Il sera financé par un don du FAD d'un montant de 23 millions UC (98,7 %) et une contribution du Gouvernement de Côte d'Ivoire à hauteur de 0.3 millions UC (1,3 %). Les coûts du projet ont été estimés sur la base des coûts unitaires de récents appels d'offre en Côte d'Ivoire, en tenant compte d'une provision pour imprévus physiques de 10 % et une hausse annuelle des prix de 3 %.

Coûts estimatifs du projet par composante [millions UC]

Composantes	Coûts en devise	Coûts en monnaie locale	Total	% devises
1. Infrastructure	13,51	3,17	16,68	81
2. Etude globale	0,95	0,46	1,41	67
3. Appui institutionnel	0,72	0,08	0,80	90
4. Gestion du projet	0,29	1,62	1,90	15
Coût de base total	15,47	5,33	20,80	74
Provision pour aléas d'exécution	1,55	0,53	2,08	
Provision pour hausse de prix	0,31	0,11	0,42	
Coût total du projet	17,33	5,97	23,30	

Sources de financement (en millions d'UC)

Sources de financement	Coût total	% total
FAD	23,00	98,70
Gouvernement	0,30	1,30
Coût total du projet	23,30	100,00

2.4.2 Conformément à la politique de la Banque en matière de dépenses éligibles et à la demande du Gouvernement qui a marqué son engagement dans la mise en œuvre de ce projet, la contrepartie nationale a été limitée à la mise à la disposition du projet de locaux fonctionnels et au paiement des salaires du personnel local affecté au projet. En effet, les trois critères sont

remplis par le Gouvernement, notamment : i) **l'engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement global** : Le Gouvernement met actuellement en œuvre un programme économique triennal soutenu la Facilité de Crédit du FMI (FEC) et adossé sur les engagements du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2009-2013). Les résultats de la troisième revue conjointe (FMI, Banque mondiale et BAD) de septembre 2010 confirment que le Gouvernement met en œuvre en priorité, les politiques économiques porteuses de croissance et susceptibles de réduire la pauvreté ; ii) **le financement alloué par le pays au secteur de l'assainissement a augmenté par rapport au passé**. En effet, les ressources allouées au secteur de l'assainissement évaluées qui représentaient représenté moins de 3% du budget de l'Etat dans le passé sont passées à 3,75 % pour la période 2009-2013, soit un montant de 94,4 milliards de F CFA dont 63,6 milliards de FCFA pour le renforcement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan ; et iii) **la situation budgétaire et le niveau d'endettement du pays** : La situation budgétaire de la Côte d'Ivoire reste contrainte par le niveau de dépenses induites par le contexte de réunification et de sortie de crise du pays et une surexploitation du tissu fiscal disponible. En 2010, le niveau de mobilisation des recettes (19,2% du PIB) ne permet pas de contrebalancer sensiblement celui des dépenses (21,1% du PIB). Dans un contexte de tenue d'élections, la situation de trésorerie de la Côte d'Ivoire demeure très tendue. Par ailleurs, sur le niveau d'endettement, il convient de préciser qu'après l'application totale des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, la Valeur actualisée nette (VAN) de la dette du pays était estimée à 12,8 milliards de dollar EU à la fin de 2007, soit 327 % des recettes budgétaires. Ainsi, ce ratio ayant dépassé le seuil de 250 %, le pays est-il déclaré devant bénéficier de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE. En mars 2009, le pays a atteint le point de décision et a pu conclure avec les Clubs de Paris et de Londres. Les résultats de l'analyse de sensibilité ont révélé qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence en matière fiscale. Le Gouvernement espère atteindre le point d'achèvement en 2011.

Calendrier des dépenses par composante (million d'UC)

Composantes	2011	2012	2013	Total
1. Infrastructures	3,74	13,08	1,87	18,69
2. Etude globale	0,32	0,95	0,32	1,59
3 Appui institutionnel	0,62	0,09	0,19	0,90
4. Gestion du projet	0,81	0,66	0,66	2,13
Coût total du projet par an	5,49	14,78	3,04	23,30

Coûts du projet par catégorie de dépenses et par source de financement (million d'UC)

Catégorie	FAD	Gvt	Total
1. Travaux	16,69		16,69
2. Services	5,21		5,21
3 Biens	0,70		0,70
4. Fonctionnement	0,40	0,30	0,70
Coût total du projet	23,00	0,30	23,30

2.5. Zone et population cibles du projet

Le projet couvre les quatre communes d'Adjamé, d'Abobo, de Cocody et du Plateau, soit une population totale de 2 800 000 personnes dont 495 000 personnes directement touchées par ses résultats. Outre la réduction des inondations, le projet aura un impact positif sur la réduction de l'incidence des maladies liées à l'eau et par conséquent la diminution des dépenses de santé des populations cible et une meilleure gestion de l'environnement et des déchets solides. En termes d'emploi, il aura une incidence sur la réduction du chômage des femmes et des jeunes

avec la création de mille (1000) emplois temporaires pendant les travaux et de mille trois cents (1300) emplois fixes, à savoir cinq cents (500) femmes balayeuses et huit cents (800) jeunes opérant dans la pré-collecte des déchets ménagers.

2.6. Processus participatif pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

Lors des missions de dialogue, d'identification et de préparation effectuées par la Banque, un processus consultatif a été adopté à travers des rencontres et discussions qui ont permis de prendre en compte les différentes préoccupations des populations et des différents acteurs du secteur. Les rencontres avec les mairies ainsi que les consultations informelles avec les bénéficiaires ont mis en exergue la nécessité pour le projet d'apporter un appui à l'amélioration de la collecte des déchets ménagers. De nombreux entretiens, réunions et discussions se sont tenus avec les parties prenantes, axés sur les objectifs, les retombées positives et les bienfaits escomptés du programme. La mise en place d'un Comité de Pilotage du Projet (CPP) assurera la continuité de ce processus participatif pendant l'exécution du projet.

2.7. Expérience du Groupe de la Banque, enseignements pris en compte dans la conception du projet

Les enseignements de l'expérience de la Banque et des autres bailleurs de fonds dans le financement des projets en Côte d'Ivoire ont été pris en compte dans la conception du projet comme indiqué ci-dessous :

(i) L'insuffisante coordination entre les ministères : Pour favoriser l'implication de tous les ministères dans le suivi et la gestion du projet, un comité de pilotage sera mis en place pour assurer la coordination et l'articulation entre les actions du projet avec ceux en cours ainsi que la cohérence du projet avec les politiques sectorielles en vigueur. De même, les ministères en charge de l'Environnement et de la famille affecteront chacun un homologue aux experts de l'unité de gestion pendant toute la durée du projet ;

(ii) Les lenteurs dans l'approbation des dossiers d'appel d'offre, des contrats et des décaissements : Le projet bénéficiera des dispositions de l'instruction 192/MEF relative aux procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets d'urgence qui prévoit la déconcentration et l'allègement des procédures de décaissements des ressources extérieures des projets et de passation des marchés publics. L'application des dispositions de cette instruction devrait permettre de ramener le délai de traitement des marchés au niveau interne à 42 jours ouvrables ;

(iii) La faible capacité technique des Petites et Moyennes Entreprises (PME) adjudicatrices de marchés à travers le territoire national : Compte tenu du caractère urgent du projet et de la nature des ouvrages à réaliser, les allotissements ont privilégié le recours aux appels d'offres internationaux.

2.8. Indicateurs de performance clés

2.8.1. Les principaux indicateurs de performance pour la mesure des résultats du projet seront
i) la surface inondée sur le carrefour après les pluies ; ii) le nombre d'emplois créés par le projet ;
iii) le nombre de femmes balayeuses et de jeunes appuyés ; iv) la disponibilité d'un document de planification des investissements sur le bassin versant à court, moyen et long terme ; et v)

l'existence d'une cellule nationale d'exécution de projets au sein de la Direction Générale de l'Assainissement, de la Construction et de la Maintenance. Ces indicateurs de suivi ont été définis avec la DGACM.

2.8.2. Les données concernant les indicateurs seront recueillies par l'expert en suivi-évaluation de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à partir a) des statistiques du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) ; ii) du système de suivi-évaluation de l'UGP; iii) des mairies de la zone du projet ; et iv) des rapports d'activités du projet. Il est également prévu, en cas de besoin, de recruter des consultants pour le suivi des aspects sociaux et des résultats de la campagne d'Information, Education et Communication (IEC).

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1. Performance économique et financière

TREI (scénario de référence)	(13 %)
------------------------------	--------

N.B. : les calculs détaillés se trouvent à l'annexe B7

Ce projet n'est pas adapté à une analyse financière, les avantages étant surtout d'ordre économique. L'analyse économique a été faite sur la base des coûts et avantages générés par le projet. Les principales hypothèses retenues pour l'analyse économique sont : i) le coût d'investissements hors imprévu financier ; ii) un taux d'actualisation de 10 % par an ; iii) le coût annuel d'entretien estimé à 2 % du coût des ouvrages ; iv) les avantages liés à la réduction des dépenses en matière de santé ; v) les avantages liés à la réduction des dépenses de l'Etat pour l'entretien du carrefour du fait des inondations ; vi) les distributions de revenus financiers aux personnes employées sur les chantiers pendant les travaux. Sur ces bases, le TREI du projet est estimé à 13 %. Le projet est donc jugé économiquement viable. Les tests de sensibilité ont montré qu'il reste rentable pour tous les scénarii. La quantification d'autres avantages économiques, notamment les gains de productivité liés à l'amélioration du trafic routier, la réduction des dépenses d'entretien des véhicules, la valorisation des terres situées dans la zone du projet et la réduction du temps mis pour aller au travail, auraient permis de conforter la rentabilité du projet.

3.2. Impacts sociaux et environnementaux

Environnement

3.2.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale 2. Il est réalisé dans de vagues talwegs urbains sans réinstallation humaine, ni atteinte aux ressources naturelles. Les bruits, la perturbation de la circulation, la destruction d'une partie de la végétation pendant les travaux ainsi que les inconvénients mineurs de contamination par les poussières sont les impacts négatifs identifiés pour ce projet. Par contre, le projet aura des impacts positifs se manifesteront en phase de réalisation et d'exploitation des infrastructures. **En phase de réalisation**, ces impacts concerneront l'embauche d'une main d'œuvre non qualifiée dans le cadre de travaux, améliorant ainsi provisoirement le niveau de vie de quelques familles. De même, la formation qui sera dispensée aux jeunes et aux femmes dans les communes leur permettra de valoriser leur connaissance et de disséminer les bonnes pratiques dans le voisinage. Ils contribueront de manière indirecte à amplifier les retombées sanitaires du projet.

3.2.2 **En phase d'exploitation**, le premier impact positif du projet sera relatif à l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'eau qui arrivera dans la lagune du fait de la dépollution du

milieu récepteur à la sortie des exutoires par l'absence de déversement de différents types d'effluents pollués. Les autres impacts positifs sont liés i) au bon fonctionnement des bassins ; ii) à la suppression des eaux stagnantes ; iii) à la réduction de l'insécurité des populations riveraines et à l'amélioration du cadre de vie de populations ; et v) à la réduction des inondations, accompagnée d'une réduction de la prévalence des maladies hydriques dont le paludisme. En outre, les barrages écrêteurs et des canaux de drainage réhabilités ou construits i) amélioreront la valeur des propriétés voisines ; (ii) réduiront le dégagement d'odeur dans l'atmosphère dans un certain périmètre ; (iii) élimineront le déversement dans le bassin des eaux usées risquant de polluer les sols, les eaux de surface du fait d'une contamination résiduelle en germes fécaux, kystes de protozoaires, œufs de vers comme les tœnias, ascaris, oxyures, les larves d'anophèles de bilharziose, etc. Il en résultera des bénéfices pour la santé des habitants.

3.2.3 Le coût des mesures d'atténuation ou de bonification des impacts est inclus dans le montant des travaux, car ils correspondent généralement à des actions entrant dans ce cadre. Un audit environnemental sera réalisé à la fin des travaux. Un plan de gestion sociale et environnementale (PGES) portant sur la zone d'intervention du projet du bassin a été élaboré et sera sous la responsabilité de l'Agence National de l'Environnement (ANDE), en vertu d'un protocole signé avec le MCUH. Les contrats relatifs aux travaux prévoient des mesures visant à atténuer les effets environnementaux négatifs.

Changement climatique

3.2.4 Le projet n'aura pas d'effet direct sur le changement climatique dans la mesure où la réalisation des travaux n'entraînera pas de dégagement de gaz à effet de serre. La construction des barrages écrêteurs permettra une réduction du débit des eaux de crues en aval et donc une réduction des inondations. Les termes de référence de l'étude globale qui seront finalisés par l'UGP intégrera les aspects liés au changement climatique. En outre, l'activité IEC et l'appui pour l'amélioration de la gestion des déchets contribuera à la maîtrise de la formation du méthane issu de la fermentation naturelle des déchets qui séjourneraient dans le bassin. De même, il sera exigé des entreprises l'utilisation d'engins dont le moteur est encore performant de sorte à éviter un quelconque impact négatif du projet sur le changement climatique du fait de la consommation du carburant d'origine fossile par les engins lors des travaux.

Genre

3.2.5 Le projet n'engendrera aucun impact négatif sur le genre. Au contraire, il contribuera à renforcer la capacité et à assurer une distribution de revenus financiers aux jeunes et aux femmes qui constituent la frange vulnérable de la population abidjanaise. Au niveau de l'exécution du projet, le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales (MFFAS) sera membre du Comité de Pilotage du projet et désignera un homologue qui sera affecté à la CEP pour lui permettre de bénéficier d'une formation par compagnonnage auprès du Consultant socio-économiste. La dimension genre sera également prise en compte lors du recrutement du personnel de la CEP où les candidatures féminines seront encouragées.

Aspect social

3.2.6 La réalisation du projet engendrera des impacts sociaux importants : (i) la réduction des pertes en vies humaines et des dégâts matériels liés aux inondations au carrefour de l'Indénié ; (ii) la réduction de l'incidence du paludisme de 146 pour mille à 110 pour mille en 2015 et la réduction de la létalité liée au choléra de 15,39% à 11,54 en 2015 ; (iii) le développement d'une culture de l'assainissement et d'un changement de comportement qui touchera en moyenne une population de 228 000 personnes riveraines.

3.2.7 Le projet aura un impact sur la réduction de la pauvreté. Avec l'émergence de plusieurs chantiers dans la ville ainsi que les achats de matériaux et d'équipements sur le marché local, le projet contribuera à la relance de l'activité économique et permettra de créer environ 1000 emplois temporaires et 1300 emplois permanents. De même, l'amélioration du bien-être d'une population estimée à 495 000 personnes contribuera à la réduction des dépenses de santé.

Déplacement involontaire de populations

3.2.8 Aucun déplacement involontaire de populations n'est prévu.

IV. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

4.1. Dispositions relatives à la mise en œuvre

4.1.1. Le MCUH sera l'organe d'exécution du projet à travers la DGACM, au sein de laquelle sera mise en place une Unité de Gestion du Projet (UGP). La mise en place de cette Unité est rendue nécessaire au vu des capacités techniques, et de gestion financière et comptable, très limitées de la DGACM. Compte tenu de cette faible capacité institutionnelle de la DGACM, des experts seront recrutés pour renforcer l'UGP, notamment un ingénieur hydraulicien, chef de l'UGP, un hydrologue, un ingénieur Génie Civil, un expert en passation de marchés, un environnementaliste, un socio-économiste, un expert en suivi-évaluation et un cadre financier et comptable. Des homologues nationaux aux experts de l'UGP, dont les Curriculum vitae (CV) auront préalablement été approuvés par le FAD, seront désignés par le Gouvernement et assignés à plein temps au projet. Par ailleurs et afin de renforcer la tutelle de la DGACM sur l'UGP, le Directeur Général de la DGACM sera le Coordonnateur du projet.

4.1.2. Un Comité de pilotage (CPP), présidé par le Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ou son représentant et composé des différentes parties impliquées dans le projet, sera mis en place pour assurer l'articulation entre les actions du projet avec ceux en cours ou à venir ainsi que la cohérence du projet avec les politiques sectorielles en vigueur. Le CPP sera une instance d'orientation, de suivi et de coordination, qui se réunira tous les six mois et arrêtera les objectifs, le programme et le calendrier de travail du projet pour le semestre. Il examinera les rapports trimestriels d'activités du projet, se prononcera sur sa gestion financière et prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour assurer l'exécution harmonieuse des différentes composantes du projet et la bonne coordination avec les activités des autres bailleurs de fonds. Il sera saisi de tout problème de compétence afin d'assurer une exécution parfaitement et coordonnée des travaux. Son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur de l'UGP.

4.1.3. Par ailleurs, le projet bénéficiera des dispositions de l'Instruction 192/MEF applicable par l'Etat aux projets d'urgence. Cette instruction vise essentiellement l'assouplissement de règles de gestion des projets pour une réduction des délais de passation des marchés et une accélération

des décaissements des ressources extérieures des projets. Cette instruction prévoit, entre autres, la création d'un comité interne de suivi du projet regroupant les départements du ministère des finances et le coordonnateur du projet et qui se réunira mensuellement pour faire le point sur le respect des diligences incombant aux différents acteurs du projet. Il soumettra un rapport trimestriel de suivi et de recommandations au Directeur de Cabinet du Ministre des Finances.

Acquisition des biens et services

4.1.4. Le projet adoptera les règles et procédures de la Banque pour les acquisitions de biens, services et travaux. En effet, même si la nouvelle réglementation des marchés publics en Côte d'Ivoire (Décret N°2009-259 du 06 août 2009) est pour une large part conforme aux standards internationaux et aux procédures et à la politique de la Banque, elle reste incomplète. En effet, les structures de gestion des marchés publics ne sont pas encore en place, ou non encore opérationnelles, notamment les cellules de passation des marchés publics prévues au sein des autorités contractantes pour le contrôle interne, faute de promulgation des textes d'application fixant leur composition et les conditions de leur fonctionnement. .

4.1.5 Les modalités de passation des différents marchés sont détaillées à l'annexe B5. Du fait de la relative faiblesse des entreprises locales, la stratégie de l'allotissement adoptée pour ce projet a privilégié i) le recours à l'appel d'offres international pour les travaux et ii) le critère de localisation géographique par lot. Un plan de passation des marchés a été préparé, discuté pendant les négociations et accepté. La DGACM sera chargée des acquisitions. L'évaluation de ses capacités en la matière a montré un besoin de renforcement pour la mise en œuvre des activités de passation des marchés. En conséquence, toutes les acquisitions seront effectuées conformément à la procédure de revue a priori, dans les conditions décrites à l'annexe B 4. Un expert en passation de marchés sera recruté au sein de l'UGP pour appuyer la DGACM. Cet expert sera chargé de former le personnel de la DGACM et d'améliorer le processus d'administration et de suivi des contrats.

Modalités de décaissement

4.1.6 Les décaissements se feront conformément aux procédures de la Banque en la matière, à savoir la méthode du paiement direct, la méthode du fonds de roulement et la méthode du remboursement. Conformément aux directives de la Banque, l'Emprunteur procédera à l'ouverture d'un compte spécial, dans une banque acceptable par le FAD, pour recevoir les ressources destinées à la gestion du projet. L'ouverture de ce compte spécial constituera une condition du don FAD. L'équipe du projet sera dès le début formée aux procédures de décaissement de la Banque pour permettre une célérité dans la préparation et soumission des demandes de décaissement, et le respect des procédures de la banque en la matière.

Modalités de gestion financière

4.1.7 L'UGP, placée sous la tutelle directe de la DGACM, sera en charge de la gestion financière et comptable du projet et de l'élaboration des rapports financiers. Le chef de l'UGP sera responsable de la gestion quotidienne du projet. Il préparera le programme et le calendrier de travail pour l'année, qui sera ensuite soumis à l'examen du coordonnateur et au CPP, ainsi que les programmes de travail semestriels. Un manuel des procédures administratives, financières et comptables sera élaboré et un logiciel de comptabilité générale et analytique sera mis en place avec un paramétrage adéquat et une formation des utilisateurs dès le début du projet. Le cadre comptable, qualifié et expérimenté de l'UGP assurera la tenue de la comptabilité

de type privé sur le logiciel installé et élaborera les états financiers périodiques du projet, conformément aux principes et aux normes comptables du système OHADA appliqués aux projets publics d'investissements. Les états financiers annuels seront audités conformément aux normes d'audit ISA de l'IFAC et aux exigences de la Banque par un cabinet d'expertise comptable indépendant. Conformément à l'instruction relative aux projets d'urgence, le ministère des Finances assurera l'audit interne du projet pour vérifier la conformité des dépenses et accélérer les paiements et la transmission des demandes de décaissements à la Banque. En outre, il est prévu d'organiser une fois par an une mission de supervision de la gestion financière du projet.

4.1.8 Les mesures citées ci-dessus ont été adoptées parce que le risque fiduciaire est considéré comme élevé et ce, pour les raisons suivantes : (i) la détérioration de la gouvernance et de la transparence du fait de la crise ; ii) la faiblesse des systèmes de contrôle, en particulier les audits internes malgré un appareil d'audit important ; iii) le retard dans l'exécution des dépenses publiques ; iv) les lenteurs dans le décaissement de l'aide extérieure ; et v) le nécessaire suivi périodique de l'UGP dont les experts à recruter sont appelés à maîtriser les règles et procédures de la Banque en matière de passation des marchés et de gestion financière.

4.2. Suivi

4.2.1. La DGACM assumera la responsabilité de suivi de l'exécution du projet. Elle établira, selon le mode de présentation préconisé par la Banque, des rapports d'activité trimestriels sur l'état d'avancement de l'exécution physique et financière du projet. Le suivi des réalisations du projet portera sur les indicateurs de produits, d'effets et d'impacts tels qu'ils ressortent du cadre logique du projet. Un expert en suivi-évaluation sera recruté au sein de l'UGP pour i) aider à la mise en place d'un système performant de suivi-évaluation ; et ii) assurer le suivi de l'IEC avec l'appui de son homologue expert en genre. Les ministères en charge de la santé, de l'environnement et des affaires sociales effectueront un suivi trimestriel de l'exécution de l'IEC. Le projet financera, au besoin, le recrutement de consultants pour des actions de suivi. Le suivi environnemental sera réalisé par l'ANDE.

4.2.2. Le suivi de l'exécution du projet par la Banque se fera i) à travers les missions de supervision qui s'effectueront trois fois par an ; ii) les rapports d'activités trimestriels qui seront soumis par le Donataire ; et iii) les rapports d'audit annuels soumis à la Banque au plus tard six mois après la fin de chaque exercice. Les principales étapes de la mise en œuvre du projet, avec le calendrier prévu et le processus de suivi/effet de rétroaction associé est présenté ci-dessous :

<u>Délai</u>	<u>Jalon</u>	<u>Processus de suivi / boucle de rétroaction</u>
11/2010	Approbation du don	Conseil du FAD
01/2011	Entrée en vigueur du don	Signature du Protocole d'accord de don
03/2011	Mise en place de l'UGP	Non objection du FAD/Mission de lancement
05/2011	Mise en place du bureau de contrôle et bureau IEC	Avis Non objection du FAD (ANO)
07/2011	Début prestations IEC	Contrats, Avance de démarrage, rapports d'activités, missions de supervision
08/2011	Fin recrutement des entreprises	ANO FAD et contrats signés
10/2011	Début des travaux	Avance démarrage, Rapports d'activités, Supervision
11/2011	Fin recrutement bureau pour l'étude	ANO du FAD et contrats signés
01/2012	Début étude	Contrats, Avance de démarrage, rapports d'études et d'activités, rapports supervision
05/2012	Fin des travaux	Rapports de fin de travaux, missions supervision
12/2012	Fin étude globale	Rapport final d'étude
03/2013	Organisation table ronde bailleurs	Compte rendu réunion

4.3. Gouvernance

4.3.1. Les risques liés aux lenteurs dans les processus de passation des marchés publics et de décaissements des projets sont des risques majeurs que doit affronter le projet, dans un pays en situation de post-conflit comme la Côte d'Ivoire. La conception du projet, les dispositions institutionnelles et les mécanismes de financement ont été simplifiés, réduisant ainsi le risque de retard dans sa mise en œuvre. En outre, l'application des dispositions de l'instruction 192/MEF relative aux procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets d'investissements « d'urgence ». En effet, cette instruction vise essentiellement l'assouplissement de règles de gestion de gestion des projets pour lever les blocages pour une réduction des délais de passation des marchés et une accélération des décaissements des ressources extérieures des projets. Les autres mesures adoptées concernent i) l'élaboration d'un manuel de procédures qui proposera des procédures simples, fiables et rapides ; ii) la réalisation d'audits financiers annuels ; iii) la supervision effectuée par le CPP ; et iv) la réalisation de trois missions de supervision du FAD par an.

4.3.2. Un autre risque majeur est celui d'une détérioration du climat politique qui compromettrait la mise en œuvre de tout le portefeuille de la Banque en Côte d'Ivoire. L'évolution favorable de la situation socio-politique dans le pays avec les élections prévues en octobre 2010 constitue un motif d'espoir.

4.4. Durabilité

4.4.1. L'engagement du Gouvernement ivoirien pour la mise en œuvre de ce projet a été manifeste. En effet, malgré des contraintes budgétaires évidentes, le Gouvernement a assuré le financement, dans un délai de six mois, de toutes les études techniques nécessaires à la formulation et à la conception du projet. En outre, pour garantir une mise en œuvre rapide du projet, le Gouvernement a accepté de lui faire bénéficier des dispositions applicables aux projets d'urgence, par extension au projet de l'Instruction 192 du Ministère de l'Economie et des Finances. La notification de l'application de cette instruction au projet constituera une condition du don FAD.

4.4.2. La durabilité des avantages attendus du projet dépendra également de la mise en place d'une politique et d'une stratégie cohérentes pour le secteur de l'assainissement dont les responsabilités sont émiées entre plusieurs ministères. En cela, l'élaboration d'un document de planification et de gestion intégrée du bassin versant du Gourou incluant un programme d'investissement à court, moyen et long termes constitue un facteur de durabilité du projet. Dans le même ordre, l'élaboration, sur financement de l'Union Européenne, d'une étude dont l'objectif sera de susciter l'élaboration d'une politique nationale d'assainissement en Côte d'Ivoire et de définir une stratégie objective nationale d'assainissement permettra de renforcer les acquis attendus du projet. Les résultats de cette étude devraient être disponibles avant juin 2011. L'engagement par le Gouvernement à mettre en œuvre les conclusions qui seront adoptées à l'issue de cette étude constitue une condition du don FAD.

4.4.3. La réalisation du projet induira des charges annuelles liées à la maintenance des ouvrages, estimées à 260 millions FCFA. Ces charges seront supportées par le budget de l'Etat qui dépense à l'heure actuelle environ 800 millions FCFA annuellement pour des travaux de curage des canaux de l'Indénié, surtout après les pluies.

4.5. Gestion des risques

Les autres risques significatifs du projet concernent :

4.5.1. La faible capacité institutionnelle de la DGACM, organe d'exécution du projet, en termes de moyens humains et matériels : Pour atténuer ce risque, le projet recrutera des consultants qui composeront l'UGP mise en place au sein de la DGACM. Dans leurs TDR, ces consultants devront, entre autres, améliorer les capacités des cadres de la DGACM et assurer la formation par compagnonnage des homologues nationaux. A terme, le projet permettra de développer la capacité d'exécution de la DGACM dans la gestion des projets similaires. Ces capacités améliorées seront utiles pour mener le programme d'investissements à court, moyen et long termes qui sera identifié par l'étude globale, financée dans le cadre du projet. Le projet financera également des programmes de formation en système d'information géographique, en Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et en gestion et maintenance des réseaux d'assainissement. Il fournira également un appui logistique à la DGACM et aux ministères en charge de l'environnement, de la santé et de la femme ;

4.5.2. La mauvaise gestion des déchets solides : Ce risque est atténué par le fait qu'il existe déjà un dispositif de gestion de ces déchets, sous le contrôle de la Mission d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales (MACOM), financée par la Banque mondiale, avec l'adhésion des maires de toutes les communes. Ce dispositif sera renforcé par ce projet qui appuiera les communes dans la gestion des ordures ménagères. En outre, un document de stratégie de gestion des déchets solides est en cours d'élaboration, sur financement de la Banque mondiale, qui devrait être disponible au plus tard en décembre 2010. L'engagement du gouvernement à mettre en œuvre les recommandations adoptées à l'issue de cette étude ainsi que la présentation d'un plan d'action pour la mise en œuvre de ces recommandations constitueront des conditions du don du FAD.

4.5.3. Le comportement des populations en matière d'occupation des sols et de gestion des déchets ménagers : Afin d'atténuer ce risque de comportement négatif, le projet financera une importante campagne d'IEC auprès des populations et des autorités locales. Pour éliminer le risque lié à la mauvaise coordination entre les ministères, le projet recrutera un bureau spécialisé pour réaliser cette campagne qui débutera trois mois avant le démarrage des travaux et se poursuivra trois mois après la fin des travaux. Pour pérenniser les acquis de cette campagne, le projet a prévu de renforcer la capacité du MFFAS en IEC dans les communes concernées par le projet de sorte qu'il puisse assurer la continuité.

4.5.4. Toutes ces actions intégrées prévues par le projet liées à la gestion des déchets solides, le renforcement du dispositif mis en place et géré par les communes, la sensibilisation de la population aux questions sanitaires et environnementales, le développement des capacités des cadres de la DGACM et des homologues désignés, contribueront à atteindre les objectifs du projet et à améliorer ses performances et sa durabilité.

4.6. Renforcement des connaissances

L'exécution du projet permettra de développer des connaissances liées à i) la problématique de la gestion des bassins versants ; et ii) l'exécution en urgence des projets de drainage des eaux pluviales en milieu urbain, dans un contexte de pays post-conflit. L'expérience qui en sera tirée, notamment dans les rapports trimestriels, les rapports d'audit et le

rapport d'achèvement, sera consignée à titre d'enseignements pour des interventions ultérieures. Des informations de diverses sources seront aussi régulièrement collectées pendant la supervision du projet. L'expérience et les leçons tirées seront dûment consignées et les informations seront partagées au sein de la Banque à travers les réunions d'équipe pays et autres espaces d'échange appropriés.

V. INSTRUMENTS ET FONDEMENT JURIDIQUES

5.1. Instrument juridique

Un protocole d'accord pour le don FAD sera conclu entre le Fonds et le Donataire.

5.2. Conditions liées à l'intervention de la Banque

5.2.1. *Conditions préalable à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord relatif au don* : Le protocole d'accord relatif au don du FAD entrera en vigueur dès sa signature.

5.2.2. *Conditions préalables au premier décaissement du don* : Le premier décaissement sur les ressources du FAD n'interviendra que si le Donataire, outre l'entrée en vigueur du Protocole d'accord de don, aura réalisé à la satisfaction du Fonds les conditions suivantes : i) Fournir la preuve de la mise à la disposition de locaux fonctionnels à l'Unité de Gestion du Projet ; ii) Fournir la preuve de la création du comité de pilotage du projet et de la désignation de ses membres composés des représentants des Ministères en charge du Plan, de l'assainissement, des Finances, de la Santé, de la Famille, de l'Environnement, des infrastructures, de la salubrité, d'un représentant de la Préfecture du Département d'Abidjan et d'un représentant du District d'Abidjan ; iii) Fournir la preuve de la désignation des homologues aux experts de la cellule, dont les CV auront préalablement été approuvés par le FAD ; iv) Fournir les documents originaux attestant de l'ouverture d'un compte spécial dans une banque commerciale acceptable pour le FAD destiné à recevoir les ressources du FAD, y incluse la lettre de confort associée fournie par ladite banque ; et v) Fournir l'original ou la copie certifiée conforme de l'arrêté ministériel portant extension de l'application au projet de l'Instruction relative aux procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets cofinancés par la Banque mondiale , y incluse une copie de ladite instruction .

5.2.3. *Autres conditions* : i) Soumettre au Fonds, au plus tard le 31 décembre 2012, un plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations adoptées à la suite de l'étude institutionnelle et de politique sectorielle de l'assainissement ; ii) Soumettre au Fonds, au plus tard le 30 juin 2012, un plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations adoptées à la suite de l'étude sur la stratégie des déchets solides.

5.2.4. *Engagements à prendre* : i) Mettre en œuvre les conclusions adoptées à la suite de l'étude institutionnelle et de politique sectorielle de l'assainissement ; ii) Mettre en œuvre les conclusions adoptées à la suite de l'étude sur la stratégie des déchets solides.

5.3. Conformité aux politiques de la Banque

Le projet est conforme aux politiques applicables de la Banque.

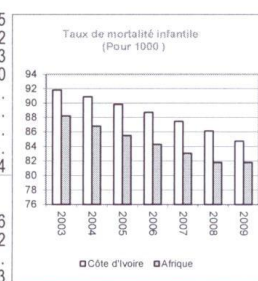
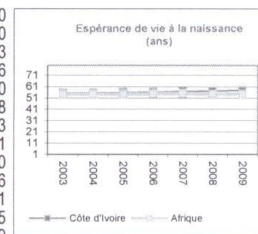
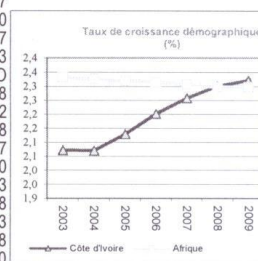
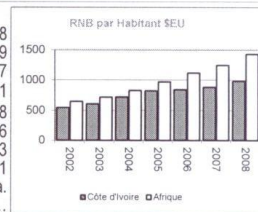
VI. RECOMMANDATION

La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver le don proposé de 23 millions d'UC en faveur du gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

Côte d'Ivoire

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Côte d'Ivoire	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		322	80 976	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	21,1	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	49,5	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km ²)	2009	65,4	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2008	980	1 428	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	37,3	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	30,4	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,413	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 182 pays)	2007	163	0,514	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005	23,3	50,8	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,3	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	3,7	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	40,6	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	3,9	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	80,2	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	103,8	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	23,3	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	57,9	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	59,3	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	34,5	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	10,6	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	84,7	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	119,5	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	4,5	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	543,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	11,4	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	55,7	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2006	56,8	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	80,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2006	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	23,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SID	2007	3,9	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2007	420,0	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	94,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	67,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	20,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2005	2 542	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	0,9	5,5	4,0	6,9
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	74,5	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	65,9	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2006	...	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2006	...	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	22,9	47,5
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	...	59,4	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2006	...	69,8	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2006	...	57,4	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2006	...	4,5	...	5,4
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2007	8,8	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2006	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2006	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,3	1,1	1,9	12,3



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour: bénéficier des dispo

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

Aperçu général du portefeuille de la Banque en Côte d'Ivoire					
	Approbation	Mise en vigueur	Montant (UC)	Décaissé	% Décaissement
Secteur social					
PAIMSC (sortie de crise)	05/12/2007	22/04/2008	20 000 000	10 812 108	54,6
Projet valorisation des Ressources Humaines (PVRH II)	11/11/1998	30/11/1999	20 000 000	1 904 000	9,52
Agriculture					
Projet Rural Moyen Comoe (PADER MC)	28/06/2002	22/07/2004	15 000 000	0,00	0
Gouvernance					
Appui ciblé pour le renforcement des capacités	Décembre 2009	Décembre 2009	2 000 000	1 240 000	62 %

**PRINCIPAUX PROJETS APPARENTES FINANCES PAR LA BANQUE
ET D'AUTRES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT DU PAYS**

Bailleur	Secteur	Projet
Banque mondiale	Eau et Assainissement	Programme d'Urgence des Infrastructures Urbaines
Union Européenne	Assainissement	Projet d'Urgence IV (PUR 4)
Union Européenne	Assainissement	Etude d'actualisation des schémas Directeurs des villes de Bouaké, Daloa et San Pedro
Union Européenne	Assainissement	Etude institutionnelle et de politique de l'assainissement en Côte d'Ivoire

CARTE DE LOCALISATION DU BASSIN VERSANT DU GOUROU DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque Africaine de Développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.